



## Préavis municipal n° 05 – 2018

### Budget 2019

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité, comme il est de coutume chaque année à cette époque, a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet de budget 2019 de notre Commune.

#### **1. Préambule**

Le budget, pour l'année 2019, a été définitivement adopté par la Municipalité, en l'absence de M. Jean-François Pollien, dans sa séance du 29 octobre 2018.

Il est basé sur l'arrêté d'imposition 2019-2020 tel qu'adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27 septembre 2018, sur l'analyse des dépenses effectuée par la Municipalité, la prise en compte des charges refacturées par les organismes cantonaux ou régionaux et sur les prévisions relatives à la péréquation cantonale.

#### **2. Principes généraux d'établissement du budget 2019**

Un projet de budget a été établi par le boursier en collaboration avec le soussigné de gauche, Syndic et responsable des finances. Ce projet intègre l'ensemble des montants qui nous ont été communiqués par les instances qui nous les facturent. Pour le reste des postes, nous nous sommes basés sur la situation des exercices précédents hormis pour les frais d'entretien qui ont été portés à leur minimum.

Le budget a ensuite été revu avec l'ensemble de la Municipalité lors d'une journée consacrée à cet important objet. A cette occasion, l'ensemble des postes ont été examinés, afin de les adapter aux besoins propres à chaque dicastère. Une attention particulière a été portée aux frais d'entretien, afin d'évaluer les besoins effectifs et d'arbitrer entre les différents projets à entreprendre en 2019 ou à reporter sur les prochains exercices.

La péréquation est estimée grâce à un document fourni par le Services des Communes du Canton de Vaud. Ce fichier Excel est basé sur les chiffres réels 2017 et sur une prévision des impôts sur les personnes morales établie par l'ACI suite à l'entrée en vigueur de la RIE III. Nous y intégrons nos chiffres prévisionnels du budget. Ne maîtrisant pas l'évolution financière des autres communes vaudoises, ce processus laissent une certaine incertitude. Toutefois, nous avons pu constater, au fil des exercices, la relative faible variation du décompte final par rapport à nos prévisions.

### 3. Charges cantonales et régionales

Les charges facturées par les organismes cantonaux et régionaux continuent de progresser années après années :

|                        | Evolution par rapport au budget précédent | %      | Evolution par rapport à l'année précédente | %     |
|------------------------|---|--------|--|-------|
| Hausses au budget 2016 | 138'900.00                                | 5.9 %  | 79'224.33                                  | 3.3 % |
| Hausses au budget 2017 | 110'000.00                                | 4.4 %  | 232'900.14                                 | 9.8 % |
| Hausses au budget 2018 | -18'600.00                                | -0.7 % | 145'960.03                                 | 5.9 % |
| Hausses au budget 2019 | 113'700.00                                | 4.4 %  | Inconnue                                   |       |

Pour le budget 2019, le détail des évolutions de ces chiffres se présente ainsi :

|                            | Evolution par rapport au budget 2018 | %            | Evolution par rapport au réel 2017 | %             |
|----------------------------|--------------------------------------|--------------|------------------------------------|---------------|
| Piscine intercommunale     | 5'500.00                             |              | 5'500.00                           |               |
| Transports publics         | -1'400.00                            | -2.1 %       | 4'824.90                           | 8.2 %         |
| ASICOPE/ASIVenoge primaire | -44'200.00                           | -7.3 %       | -4'366.84                          | -0.8 %        |
| AJERCO (y compris UAPE)    | 47'100.00                            | 24.4 %       | 51'309.55                          | 27.2 %        |
| ASICOPE secondaire         | 41'400.00                            | 17.4 %       | 84'398.77                          | 43.2 %        |
| Gendarmerie                | 1'000.00                             | 0.6 %        | 4'899.00                           | 2.8 %         |
| SDIS                       | 2'000.00                             | 4.3 %        | 5'999.25                           | 14.0 %        |
| PCi                        | 2'200.00                             | 5.4 %        | 6'421.00                           | 17.6 %        |
| ARASPE                     | 1'900.00                             | 3.4 %        | 12'903.40                          | 30.3 %        |
| Facture sociale            | 58'000.00                            | 5.7 %        | 77'000.00                          | 7.7 %         |
| AVASAD                     | 5'700.00                             | 3.5 %        | 16'271.00                          | 10.6 %        |
| <b>Total des hausses</b>   | <b>119'200.00</b>                    | <b>4.6 %</b> | <b>265'160.03</b>                  | <b>10.8 %</b> |

Il a été tenu compte, pour la première fois en 2019, de frais de gestion pour la piscine intercommunale.

Le coûts des transports publics nous est communiqué par le Canton de Vaud qui prend en compte l'augmentation prévue des coûts de fonctionnement des différentes lignes qui desservent notre région.

Les coûts du primaire baisse en regard du budget 2018, car ce dernier enregistrait les coûts de mise en place du nouveau groupement scolaire.

La hausse de la facture sociale est conforme aux attentes basées sur les années précédentes, à savoir plus de 5 %, soit largement plus que la hausse des revenus des travailleurs dont découlent les impôts.

Après l'établissement du budget 2018, nous étions satisfait de voir que les hausses de ces différents postes semblaient enfin maîtrisées par les entités qui nous les facturent. L'analyse du budget 2019 nous amène, malheureusement, une autre conclusion. A titre de comparaison, la hausse d'impôt que vous avez acceptée représente 2.8 %...

## 4. Effet comptable du budget 2019

Le budget 2019 présente une situation déficitaire, ceci malgré la hausse modérée de 2 points d'impôt.

|  |            |                          |
|--|------------|--------------------------|
| Résultat comptable                           | CHF        | -176'900.-               |
| Amortissements comptables                    | CHF        | 871'000.-                |
| Attributions aux réserves                    | CHF        | 10'000.-                 |
| Prélèvements aux réserves                    | CHF        | <u>- 614'000.-</u>       |
| <b>Résultat monétaire du ménage communal</b> | <b>CHF</b> | <b>90'100.-</b>          |
| Amortissement financier des emprunts         | CHF        | <u>- 293'667.-</u>       |
| <b>Résultat monétaire</b>                    | <b>CHF</b> | <b><u>-203'567.-</u></b> |

Malgré un résultat comptable négatif, le ménage communal affiche un résultat monétaire positif. Toutefois, celui-ci ne permet pas de couvrir les remboursements des emprunts qui se montent à plus de CHF 293'000.-. Il en résulte donc un manque de trésorerie envisagé de plus de CHF 200'000.-

D'un point de vue du résultat porté au bilan, la perte envisagée de CHF 176'900.- augmentera, malgré les résultats des années précédentes, le découvert laissé par l'année 2013. On peut donc présenter la situation de la manière suivante :

|                                   | 2015<br>Réal | 2016<br>Réal | 2017<br>Réal | 2018<br>Budget              | 2019<br>Budget              |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Résultat                          | 43'571.57    | 11'640.47    | 4'532.36     | -74'700.00                  | -176'900.00                 |
| Fortune de la Commune au<br>31.12 | -265'575.17  | -253'934.70  | -59'402.34   | Prévisionnel<br>-134'102.34 | Prévisionnel<br>-311'002.34 |

Après s'être approché des chiffres noirs suite à plusieurs exercices bénéficiaires, le découvert au bilan risque de repartir à la hausse lors des prochaines années.

## 5. Commentaires

### Fiscalité

#### Personnes physiques

Les recettes fiscales sur les personnes physiques ont été estimées sur la base des exercices précédents. Elles ont ensuite été augmentées des prévisions de nouveaux foyers fiscaux à venir (Rte de Sullens et quartier Denner). Le chiffre ainsi obtenu a été ajusté en fonction de la hausse d'impôt prévue pour l'année 2019.

#### Personnes morales

Ce poste a fait l'objet d'une estimation sur la base des trois derniers exercices comme nous le faisons depuis plusieurs années. La prévision a ensuite été réduite de 60 % pour tenir compte des effets de la RIE III.

#### Autres recettes fiscales

L'impôt foncier est stable au vu de son mode de calcul. Nous prévoyons toujours une légère hausse en raison des nouvelles constructions et des réévaluations, lors de vente, des immeubles existants.

Pour les autres recettes fiscales, fortement volatiles, nous nous basons sur la moyenne des trois derniers exercices.

## **Personnel**

Nous avons décidé de modifier la présentation des charges de personnel. Jusqu'à ce jour, l'entier des charges figurait dans le dicastère 110 « Secrétariat municipal ». La part relative aux autres dicastères était passée en produit sous le compte 110.4901. Dorénavant, Les charges seront passées directement dans les dicastères concernés. Pour le service extérieur, la répartition se fera à partir du dicastère 430 « Routes ».

Le poste de secrétaire adjointe a dû être adapté en 2018 (+10%) pour faire face à l'augmentation du nombre et de la complexité des dossiers relatifs à la police des constructions, ceci pour une période jusqu'au 31 décembre 2018 réévaluable pour 6 mois.

La Municipalité prévoit l'engagement d'un(e) apprenti(e) d'agent d'exploitation à la voirie à partir de la rentrée d'août 2019, afin de tenir son rôle de commune formatrice.

Parmi les effets de la RIE III, on trouve également la hausse des allocations familiales qui se traduit pour notre commune, en tant qu'employeur, par un taux de cotisation qui passe de 2.315 % à 2.83 % de la masse salariale.

La PentaDîne connaît toujours un très bon niveau de fréquentation, nécessitant régulièrement la présence de cinq collaboratrices pour encadrer les enfants dont les plus jeunes sont désormais âgés de quatre ans, ceci afin de satisfaire, entre autres, aux normes de sécurité. Le budget est donc maintenu au niveau du réel 2017.

## **Aménagement du territoire**

Il a été porté au budget 2019 CHF 60'000.- pour poursuivre la mise en conformité de notre Plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA) à la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et au Plan directeur cantonal. Ce travail, qui doit obligatoirement être fini en 2023, devrait durer environ 4 ans pour un coût total estimatif, selon l'appel d'offre, oscillant entre CHF 180'000.- et CHF 200'000.-. Cette charge sera prélevée sur la réserve pour travaux divers, afin de ne pas pénaliser les comptes de l'exercice.

Les charges relatives aux deux points ci-dessus seront prélevées sur la réserve pour travaux divers, afin de ne pas pénaliser les comptes de l'exercice.

## **Routes**

Les îlots centraux de la route de Lausanne feront l'objet d'un réaménagement paysagé, afin de réduire les coûts futurs et d'améliorer la sécurité du personnel de voirie en réduisant leurs interventions.

Une analyse complète de la situation de nos routes et chemin va être effectuée par une entreprise spécialisée pour un montant de CHF 18'000.-, afin de pouvoir planifier les futurs entretiens.

## **Réseau d'égouts et d'épuration**

Suite aux travaux effectués au chemin de la Rippe, la part des coûts relative à l'évacuation des eaux claires et usées sera amortie en une fois en utilisant la réserve relative à ce poste.

## **Instruction publique et culte**

En 2019, l'ASIVenoge débutera son activité pour le primaire. Les charges y relatives sont donc présentée, pour les sept premiers mois de l'année, sous l'indication ASICoPe et le solde sous l'indication ASIVenoge dans le dicastère 51 « Enseignement primaire ».

Au vu de la reprise du secondaire par l'ASIVenoge, une étude devrait être initiée en 2019 d'un montant, pour notre Commune, de CHF 112'000.-. Cette étude s'étendra peut-être également sur 2020. Cette charge sera prélevée sur la réserve pour travaux divers, afin de ne pas pénaliser les comptes de l'exercice.

L'ouverture d'une l'UAPE dans notre Commune au mois d'août 2019 engendre une augmentation importante des coûts de l'AJERCO. Ceux-ci sont estimés sur une base annuelle à CHF 120'000.-, ce qui représente une hausse de CHF 50'000.- pour l'année 2019.

### **Sécurité publique**

Le départ au 31 mai 2018 de notre ASP nous a obligé à revoir les mesures que nous prenons pour lutter contre les mauvaises pratiques des usagers de la route. Pour ce faire, nous allons mandater l'entreprise EKML, qui surveille déjà les bâtiments communaux, pour effectués des contrôles aléatoires, principalement du parcage, sur le territoire communale. Cela permettra une baisse des coûts de l'ordre de CHF 10'000.- par an.

### **Sécurité sociale**

Les coûts de la facture sociale sont en perpétuelle augmentation. Le résultat 2017 présente un dépassement de budget de 5.1 %, soit CHF 37'558'156.- à répartir entre les communes (en 2015, le dépassement était de 4.99 % et de 5.21 % en 2016). L'augmentation des charges prévues pour 2019 par rapport au réel 2017 est de CHF 44'854'044, soit 5.8 %. Afin de ne pas avoir de mauvaises surprises au moment du bouclage des comptes, nous avons anticipé, pour notre budget, un dépassement de 5 % des coûts prévus, en nous basant sur l'historique.

### **Services des eaux**

Suite aux travaux effectués au chemin de la Rippe, la part des coûts relative à l'approvisionnement en eau potable sera amortie en une fois en utilisant la réserve relative à ce poste, comme prévu dans le préavis 01-2016.

## 6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Penthaz

- vu le préavis N° 05-2018 concernant le budget pour l'année 2019;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

**décide**

**d'adopter le budget de l'année 2019 tel que présenté, soit :**

|                 |            |                    |
|-----------------|------------|--------------------|
| <b>Charges</b>  | <b>CHF</b> | <b>8'131'000.-</b> |
| <b>Produits</b> | <b>CHF</b> | <b>7'954'100.-</b> |
| <b>Perte</b>    | <b>CHF</b> | <b>-176'900.-</b>  |

Adopté en séance de Municipalité, en l'absence de M. Jean-François Pollien, le 29 octobre 2018.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  Ph. Besson

La secrétaire :  M. Goy Bommottet



Délégué municipal : M. Philippe BESSON, Syndic